

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable à la vénerie sous terre

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 05/05/2023 08:13

Madame, Monsieur

Votre projet d'arrêté permet la chasse de plusieurs espèces issues d'élevages et qui pourraient être responsables d'une pollution génétique et de transmission de maladies.

Comme la synthèse des observations du public 2022 n'enregistre que 85 contributions négatives contre 16 favorables, j'en conclus que la liste de 2037 personnes émettant un avis négatif envoyée par Cyberacteurs a été comptée pour une seule contribution.

Je voudrais dénoncer la rupture d'égalité que cela suppose entre protecteurs de la faune sauvage et chasseurs.

Dans cette attente, veuillez agréer mes salutations attentives à vos décisions.

Jeanne Studer